

Elections

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DES CORPS DE CATÉGORIE C

A QUOI SERVENT LES CAP ?

Elles interviennent sur les licenciements, les refus de titularisation, la formation, la demande de réintégration d'un.e agent.e fonctionnaire, le handicap.

Elles se réunissent en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanctions du deuxième, troisième et quatrième groupe (les avertissements et les blâmes étant des sanctions du premier groupe non soumises à la CAP).

Elles sont saisies à la demande du fonctionnaire effectuant un recours sur :

- une décision individuelle à la mise en disponibilité.
- un refus de temps partiel ou un litige d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel.
- un refus d'autorisation d'absence pour préparer un concours administratif ou suivre une formation continue.
- un refus de démission.
- une décision relative à la révision du compte rendu de l'entretien professionnel.
- un refus de mobilisation du compte personnel de formation.
- un refus de demande ou de renouvellement de télétravail.
- un refus de demande de congés au titre du compte épargne-temps.

La mobilité comme les promotions ne font plus partie des attributions des CAP depuis 2019. Elles relèvent de nouveaux processus définis dans des lignes directrices de gestion (LDG).

Les processus de mobilité et de promotion sont devenus 2 boîtes noires, sans aucune visibilité sur les motivations des chef.fes de service à l'origine de leurs décisions.

En matière de mobilité, deux problèmes majeurs se posent :

- 1 - La déshumanisation dans les décisions sans prise en compte de situations individuelles difficiles
- 2 - Le travail à flux tendu. Il faut aujourd'hui être immédiatement apte à remplir ses missions. Et ce, au préjudice de la formation, des possibilités de réorienter sa carrière et de la construction de véritables parcours professionnels...

Pour le processus de promotion, deux tristes constats s'imposent :

- 1 - Les chef.fes de service ignorent assez systématiquement la carrière professionnelle des agent.es avant l'arrivée dans leur service.
- 2 - La reconnaissance des carrières atypiques est toujours aussi difficile!

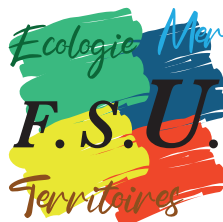
Ainsi dans beaucoup de cas, LA MOBILITÉ DEVIENT UN FREIN A LA PROMOTION !

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE
*Votez FSU, le syndicat
qui défend votre quotidien*

En CAP, que ce soit en recours ou en disciplinaire, vos militantes et militants FSU soutiennent et accompagnent les agent.es en s'assurant que leurs droits soient respectés.

*Pour la FSU remettre de l'humanité
dans des processus qui en sont totalement
dépourvus, c'est du concret !*





Face aux interrogations des agent.es perdu.es dans le maquis des nouveaux processus mobilité et promotion, et pour exploiter au mieux les possibilités d'intervention laissées aux organisations syndicales par l'administration, la FSU a mis en place deux adresses de messagerie dédiées :

mapromotion.ecologie@fsu.fr - mamobilite.ecologie@fsu.fr

C'est pour tous les agent.es se sentant impuissant.es face à la machine administrative et à l'opacité des décisions, ou se pensant oublié.es, discriminé.es, d'envoyer :

- une demande d'explication
- de soutien
- un message d'alerte

Derrière ces adresses, des militant.es !

Pour apporter un accompagnement humain, à distance, recréer une proximité d'écoute, analyser les situations et, conseiller. Et pour les agent.es dans les situations les plus difficiles, intervenir au plus haut niveau de façon à infléchir les décisions de l'administration.



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE
Votez FSU, le syndicat qui défend votre quotidien

Au-delà, la FSU revendique :

- Un plan de requalification massif pour les catégories C vu l'évolution de leurs missions; pour les corps techniques, bien sûr, mais aussi pour les agents administratifs et techniques exerçant des missions de catégorie B !
- Une augmentation des taux de promotion : il faut afin de fluidifier les carrières et mieux reconnaître les compétences des agents ;
- De la transparence et de la concertation !

La FSU demande une révision des lignes directrices de gestion : promotions

(ré)introduire des réunions de dialogue de gestion avec les organisations syndicales, en particulier dans les services en amont des propositions transmises par le chef.fe de service à l'harmonisateur.trice ;

mobilités : prioriser les demandes des agents dont la 1ère affectation les met en grande difficulté financière et/ou familiale ; Prendre en compte les demandeset les traiter de la même façon que les autres priorités légales.

 @ EcologieFsu
www.fsu-ecologie-elections.fr
www.snefsu.org
www.snuitam-fsu.org

